

Composition de la commission générale de renouvellement du bureau :

Président ou représentant du Conseil des sages qui préside la commission, gère la trésorerie et délivre les reçus de paiements des droits;

Président de la commission d'information, mobilisation et sensibilisation ;

3 représentants du CBMF dont un assistera la gestion de la trésorerie;

3 représentants du HCMF dont un assistera la gestion de la trésorerie;

Consul Général ou son représentant ;

1 représentant du Magnificat des catholiques maliens en France ;

1 représentant du CNJMF ;

2 représentants des fédérations de femmes : COFEMAF et CFA;

1 représentant de l'ADCYF.

Ces personnes désignées par leur structure de base doivent se rendre disponibles, loyales et impartiales durant l'ensemble du processus renouvellement et mettre l'intérêt général de la diaspora malienne de France au dessus de tout.

Elle a en charge de créer les (3) sous –commissions ci-dessus citées et d'assurer la permanence en vue d'accueillir les associations. Elle est supervisée par le HCME qui valide les résultats de l'élection et le bureau élu.

Sa mission est entre autres : informer, enregistrer les candidatures et délivrer tout acte utile, organiser la logistique (salle, bulletins de vote).

**LES SIGNATAIRES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE TOUT LE
CONTENU DU PRÉSENT ACCORD, EN AVOIR COMPRIS LE SENS ET EN ÊTRE
SATISFAITS.**

Fait à Paris, le 04 mars 2014

Vice-président du CBMF

Mahamadou CISSE



Représentant du Conseil des Sages

Amadou TRAORE



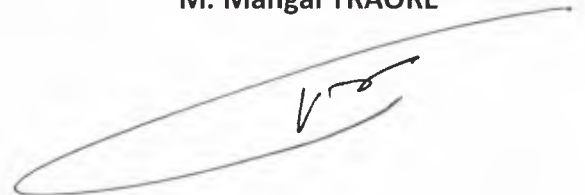
Président du HCMF

Hamedy DIARRA



Le Consul général

M. Mangal TRAORE



4- Mettre en place une commission générale de renouvellement du bureau des maliens de France présidée par le Président ou le représentant du Conseil des Sages. Elle est composée de trois sous commissions techniques :

a. La sous-commission mixte de vérification du fichier électoral adopté en 2008. Son rôle consiste à recevoir le fichier des associations membres fourni par le CBMF et de le comparer à celui disponible auprès du HCMF, afin d'en faire un seul et unique fichier. Elle sera présidée par le président du conseil des sages ou son représentant en sa qualité de personnalité morale. Sa mission se déroule du 7 au 9 avril 2014.

b. La sous-commission en charge de la validation du collège électoral définitif. Cette commission devra inscrire les associations-membres qui auront rempli les conditions d'inscription, pour constituer le collège électoral. Il faut rappeler que les nouvelles doivent présenter la copie du récépissé de création et s'acquitter d'un droit d'adhésion (76€) ; les anciennes doivent être à jour de cotisation ou s'acquitter de celle-ci (40€ soit deux années).

Toutes les opérations concernant le collège électoral doivent se terminer 10 jours (23 avril 2014) avant la date fixée pour l'élection à savoir le 3 mai 2014.

Plusieurs copies du collège électoral définitif seront mises à disposition par cette commission. Un exemplaire sera transmis à chacun des acteurs suivants : HCME, Consulat ; ainsi qu'à chaque structure technique en charge d'informer et de mobiliser notre diaspora et à chaque candidat.

c. La sous- commission électorale : en charge d'organiser l'élection du bureau, elle est composée du représentant de chaque candidat qui se joint aux membres de la Commission de validation du collège électoral. Elle siège à compter du 10 avril 2014. Elle enregistre les candidatures, Elle sera placée sous la supervision du HCME dès l'arrivée de sa délégation pour l'élection du bureau.

5- Le consulat et les autorités diplomatiques maliennes accréditées en France participeront au processus comme observateurs et siègeront à ces commissions de travail ;

6- La date de l'élection du bureau des maliens de France a été fixée au 03 mai 2014;

7- Le mode de scrutin retenu est la proportionnelle à un seul tour. Le président élu dispose de la majorité simple et des postes de souveraineté (Président, Vice Président, Secrétaire général, Trésorier général, secrétaire à la coopération, etc.) ;

8- Le vote du 3 mai 2014 consistera à élire à la fois le président et de choisir l'un des deux noms, soit le CBMF ou le HCMF qui sera le nom de la représentation en France du HCME. La structure dont le nom ne sera pas retenu devra se dissoudre dans les 15 jours qui suivent l'élection du nouveau bureau et en apporter la preuve au Conseil des sages et au Consul Général;

9- La supervision de l'ensemble du processus revient au Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur q se chargera de la validation du scrutin et du bureau élu le 03 mai 2014.

HT

NY

HB TIC

Accord d'engagement pour l'unité des maliens de France

Dans le cadre du processus de renouvellement de l'organe qui va fédérer et représenter les maliens de France, un accord a été obtenu entre les responsables des deux principales structures, à savoir le Conseil de Base des Maliens de France (CBFM) et le Haut Conseil des Maliens de France (HCMF). L'accord porte sur l'organisation de l'élection du nouveau bureau, seul habilité à représenter les Maliens de France auprès des autorités maliennes et partenaires français et européens.

La participation des plus hautes autorités au processus en cours a tout son sens dans la mesure où, il s'agit d'accompagner les acteurs de la diaspora malienne de France et nos autorités consulaires à réunir les conditions optimales de l'unité et de la cohésion au sein de la communauté. Il faut surtout rappeler que le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur, structure fédératrice de l'ensemble des conseils de maliens dans les pays d'accueil est chargé d'assurer le suivi et de valider la légitimité du Bureau de France qui sera mis en place sous sa supervision, conformément à ses textes.

Cérémonie de signature de l'accord d'engagement

La signature du présent accord est présidée par le président ou le représentant du conseil des sages, assisté par le président de la commission de médiation.

Elle est supervisée par le chargé de mission diaspora- migration de la Présidence de la République du Mali, M. Ismaël SACKO, assisté par le consul général du Mali en France, M. Mangal TRAORE.

Objet de l'accord :

Le présent accord est l'engagement solennel des signataires à tout mettre en œuvre pour la bonne organisation des élections transparentes et crédibles, qui sera acceptée par tous.

Le présent accord engage donc le Conseil de Base des Maliens de France (CBMF) représenté par Mahamadou CISSE (Vice-président) et le Haut Conseil des Maliens de France (HCMF) représenté par Hamedy DIARRA (Président). Les deux parties ont accepté de mettre en place un cadre de sortie de crise et des règles claires d'accompagnement pour la réussite du processus de renouvellement, au nom de l'ensemble de la diaspora malienne de France.

Contenu de l'engagement :

Mahamadou CISSE et Hamedy DIARRA s'engagent à :

- 1- Organiser avec l'ensemble des acteurs, une assemblée générale d'information unitaire le 5 avril 2014 à la bourse du travail de Paris;
- 2- Travailler avec la commission de médiation jusqu'à la signature du présent accord et l'organisation de l'assemblée générale d'information unitaire du 05 avril 2014 ;
- 3- Transformer la commission de médiation en une commission d'information, mobilisation et sensibilisation pour une meilleure participation de la communauté et des associations au processus de renouvellement ;

1    